

Communiqué RNF – Plaine des Maures

**Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures : Une situation difficile à la suite de l'incendie et un enjeu majeur de préservation d'un patrimoine naturel méditerranéen remarquable unique et menacé**

RNF reste mobilisée et investie depuis la visite ministérielle du 24 août dernier en présence de Charlotte Meunier, Présidente de RNF, pour soutenir l'équipe et le gestionnaire en lien étroit avec les services et le cabinet du ministère de la Transition Ecologique.

L'incendie de la Plaine des Maures en août dernier touchant durement la RNN et occasionnant des dégâts humains conduit aujourd'hui à une situation très difficile. L'émotion et les difficultés liées à ce sinistre engendrent des tensions locales et avivent des jeux d'acteurs liés à la conciliation des usages, complexe sur ce territoire fortement anthropisé et fréquenté, soumis à de multiples pressions.

Le Département du Var vient d'annoncer son souhait de désengagement dans la gestion de la RNN. Nous regrettons qu'un organisme gestionnaire engagé depuis 11 années dans la gestion de cet espace, soit contraint à se retirer face aux pressions exercées localement. Il a investi dans une équipe compétente de 14 personnes sur le terrain, attachée dès l'élaboration du plan de gestion de la réserve, à garantir la qualité de gestion autour d'une concertation maximale avec les acteurs locaux, dans le respect des réglementations en vigueur. La rédaction du 2<sup>nd</sup> plan de gestion témoigne d'ailleurs des mesures constructives en cours de discussion. Ce sinistre met en lumière l'importance du partenariat entre les différents acteurs et la nécessité de définir un plan de gestion post incendie concerté permettant de retrouver un état de conservation favorable aux milieux et aux espèces et un équilibre avec les activités socio-économiques nombreuses sur le site.

Un nouvel organisme gestionnaire devra être désigné comme le prévoit la procédure officielle dans ce type de situation afin de permettre la préservation de ce patrimoine remarquable tout en garantissant l'efficacité de la gestion sur le long terme.

Dans ce contexte difficile, RNF souhaite tout d'abord réaffirmer la nécessité d'apaiser le dialogue au niveau local entre les acteurs et de retrouver un contexte favorable à la sortie de crise. Nous saluons la mission du CGEDD engagée prochainement et qui doit être l'occasion de faire un état des lieux de la situation, de proposer des pistes de conciliation des usages et de restauration des milieux tout en proposant une gouvernance adaptée au contexte local.

Des mesures d'urgences ont été prises par le Préfet du Var, Evence RICHARD, afin d'éviter toute perturbation supplémentaire et de favoriser un retour à un état de conservation favorable des espèces et des milieux. L'urgence est de mettre en œuvre et faire appliquer ces mesures transitoires en assurant un gardiennage pour éviter les dégradations et permettre aux milieux de se restaurer. Il nous semble essentiel que cette mission de surveillance puisse être coordonnée par l'Etat et assurée en missions interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN).

Le délai de retrait du Département du Var est a minima de 6 mois à compter de la date de délibération qui devrait intervenir fin octobre, ce qui doit permettre de trouver le pilotage et l'organisation adéquats. Il est primordial de prendre le temps et de respecter la procédure de désignation du gestionnaire, avec publication d'un appel à manifestation d'intérêt pour cette désignation, après avoir recueilli l'avis du comité consultatif de gestion. En cette période transitoire, le comité consultatif de la RNN doit réaffirmer son rôle et accompagner les études à engager pour la restauration écologique des milieux dans un contexte post incendie, en s'appuyant sur le comité scientifique de la réserve.

RNF poursuit son action pour veiller à la bonne gestion de la RNN et réitère son soutien à l'équipe. Nous serons particulièrement vigilants au devenir des salariés et au choix du future gestionnaire qui devra avoir les compétences requises pour assurer la meilleure gestion possible de cet espace remarquable fragilisé.

Charlotte Meunier, Présidente de Réserves Naturelles de France

**Pour tout contact** : Marie Thomas, Directrice de RNF

Tél : 03 80 48 91 08 / 06 18 49 26 11 – [marie.thomas-rnf@espaces-naturels.fr](mailto:marie.thomas-rnf@espaces-naturels.fr)

